



# fenêtres sur cours pas de calais

**Journal Départemental du SNUipp-FSU**  
**Syndicat majoritaire de la profession**  
**Dans la 1ère fédération de la Fonction Publique**

SNUipp Pas de Calais  
Maison des sociétés  
16 rue Aristide Briand  
62000 Arras  
tél/fax : 03 21 51 72 26

ROYE PIC

# P4

LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRAGE

Date de dépôt : 23/08/21

Date limite de distribution : 27/08/21

## Sommaire

### Edito

(p. 2)

### Circulaire de rentrée

(p. 3)

### Dossier « Formation »

(p. 4 à 7)

### Fonctionnement et direction de l'école

(p. 8)

### AESH

(p. 9)

### Salaires

(p. 10 et 11)

### Adhésion

(p. 12)

### Affiche de rentrée

(encart à détacher)



**ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN**



**SNUipp  
FSU**

DES IDÉES QUI FONT ÉCOLE

## Septembre 2021

... Ensemble, dans l'équité et la transparence, pour de nouveaux droits !

## Bonne rentrée !

Nous venons de vivre une deuxième année scolaire très particulière, dans la tourmente d'une crise sanitaire dont on ne connaît toujours pas l'issue ! Et en cette rentrée, l'inquiétude reste très présente quant aux risques encourus tant pour les élèves que pour les personnels.

De son côté, 4 ans après son arrivée au ministère de l'Éducation Nationale, JM Blanquer est toujours aussi déconnecté du terrain. La publication d'un énième protocole sanitaire en plein cœur de l'été, puis modifié 2 jours plus tard après la « découverte » par le Ministre que la vaccination des élèves n'est possible qu'à partir de 12 ans, en dit long sur sa compétence à gérer l'École durant cette crise...

Tout au long de l'année écoulée, le SNUipp-FSU n'a cessé de réclamer une priorité de vaccination pour les personnels volontaires, d'autant que les enseignant-es et AESH sont souvent fortement exposés au virus.

Le nombre de fermetures de classes et d'écoles l'an dernier nous le prouve. Or, les pseudo priorités comme celles prétendument données aux enseignant-es pour se faire vacciner, n'ont jamais eu lieu ! Des mesures comme la levée du jour de carence en cas d'effets secondaires du vaccin, sa suppression à minima en temps d'épidémie, ou encore le fait de faciliter la vaccination sur le temps de travail pourraient convaincre l'ensemble des agents, au lieu de l'imposer à certaines professions sous peine de sanction... Encore une fois, après bientôt 2 ans de crise, rien n'est prêt ! Le gouvernement répète les mêmes erreurs, sans écouter les représentant-es des personnels.

Le SNUipp-FSU dénonce la manière dont le Président a remis sur la table, en même temps que les annonces sanitaires, la réforme de l'assurance chômage ou encore celle des retraites, pourtant unanimement rejetées. Cette année encore, le SNUipp-FSU continuera de défendre l'ensemble des collègues, comme il l'a encore fait cet été suite aux recours mouvementés lors de son audience avec le DASEN le 9 juillet dernier. Le SNUipp-FSU était d'ailleurs le seul syndicat mandaté et reçu par la DSDEN pour défendre les collègues lors du mouvement !

**Le SNUipp-FSU appelle les personnels à rester mobilisés pour une rentrée sociale, pour défendre les droits sociaux et les libertés !**



David Blothiaux, Alexandra Dehouck, Maxime Vasseur  
Co-secrétaires Départementaux  
du SNUipp-FSU 62

## Droits et libertés

... Défendons les droits et les libertés de toutes et tous !

### Déterminé-es à en finir avec les idées d'extrême droite !

UNIS  
CONTRE l'extrême droite  
POUR le progrès social  
et l'égalité des droits

CGT  
FSU  
SOLIDAIRES  
UNEF  
UNL  
FIDL

Le SNUipp, avec la FSU est engagé dans une campagne de longue haleine au sein du collectif intersyndical «Uni-e-s contre l'extrême droite, ses idées et ses pratiques» (avec la CGT, l'UNEF, Solidaires, l'UNL et la FIDL).

Le climat politique et social est alarmant. La dernière campagne des élections régionales et départementales nous a prouvé que s'allier avec l'extrême droite ou reprendre ses idées ne constitue plus un interdit. Les propos et actes racistes et sexistes au travail et dans la vie quotidienne se propagent. Les attaques contre les libertés et les droits sociaux s'accroissent gravement.

Le poids de l'extrême droite et d'élu-e-s prônant des idées et des pratiques racistes, LGBTphobes, contraires aux droits des femmes, pointant les migrant-e-s et les minorités comme autant de boucs émissaires augmente, tant en Europe qu'ailleurs dans le monde.

C'est pour faire face à ce climat de haine, raciste et attentatoire aux libertés individuelles et collectives que le SNUipp, avec la FSU a notamment participé le samedi 12 juin à une première grande journée nationale de manifestations et de mobilisations contre les idées d'extrême droite.

Cette situation ne fait que renforcer notre détermination à agir, collectivement pour une société plus juste, pour un modèle social solidaire et généreux, qui protège les droits et libertés individuels et collectifs, qui mette en œuvre l'égalité des droits.

Aujourd'hui et plus que jamais, le SNUipp-FSU 62 réaffirme les fondements de notre campagne de lutte contre l'extrême droite et s'engage dans la construction déterminée des ripostes syndicales les plus larges.



Manifestation à Lille  
12 juin 2021

Arnaud DELPLANQUE

# Circulaire de rentrée

## ... Une opération de communication ministérielle ?

### Circulaire de rentrée ou opération de com ?

La circulaire de rentrée 2021 semble plus relever d'un texte de communication en direction du grand public qu'aux personnels de l'Éducation nationale.

#### Satisfécits ministériels...

"face à la crise sanitaire et la menace terroriste, l'École de la République a fait la preuve de son unité et de sa capacité à réagir face à l'imprévu".

Dès le préambule de la circulaire, l'emphase du style est en total décalage avec le vécu des parents et des personnels des écoles qui ont vécu une année pleine de revirements ministériels. Si l'école a continué de fonctionner, c'est bien par le dévouement des enseignant-es, psy-EN et AESH et non pas avec l'aide de la rue de Grenelle !

#### Bis repetita pour le sanitaire

Au niveau sanitaire, Jean-Michel Blanquer annonce que : « Toutes les écoles et tous les établissements mettront... en place un plan de continuité pédagogique sur la base des plans déjà publiés au niveau national, pour assurer la continuité des apprentissages dans l'hypothèse où la circulation particulièrement active du virus ou toute autre situation obligerait à prendre des mesures ciblées (fermeture ponctuelle ou réduction de la jauge des élèves accueillis). Ce plan devra comporter un volet organisationnel, un volet pédagogique et un volet numérique. »

Comment mettre en musique ce plan ? Avec quels outils et quels moyens ? Rien n'est décrit par le Ministre dans la circulaire pour permettre aux équipes une réalisation concrète de ce plan...

#### Nouvelles lubies officielles

Dans le même esprit que celle de 2019, cette circulaire dessine les contours d'une « pédagogie officielle » contrainte. Quatre annonces concernent plus particulièrement l'école primaire :

- **Priorité à la lecture** qui devient grande cause

nationale avec un quart d'heure lecture qui doit être instauré ou développé « partout où c'est possible »

- **Evaluations** de début de CP, mi-CP, CE1, 6ème qui doivent constituer des points de repères pour identifier forces et fragilités des élèves pour construire des démarches pédagogiques en équipe (attention particulière à « Je rentre au CP »)
- **Exposer les élèves aux opérations dès le début de l'école élémentaire.** Le plan Mathématiques devra permettre de gagner quelques places dans l'enquête TIMSS
- **Les 30 min d'activité physique quotidienne** ont vocation à être généralisées

Pour le reste, le Ministre reprend les éléments de sa politique en abordant laïcité, mixité, éducation au développement durable, prévention contre le harcèlement et les violences, et vacances apprenantes sans que de nouvelles décisions en termes de budget soient prises.

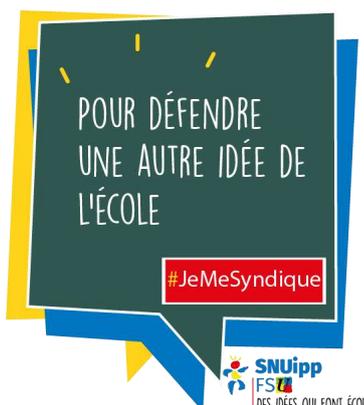
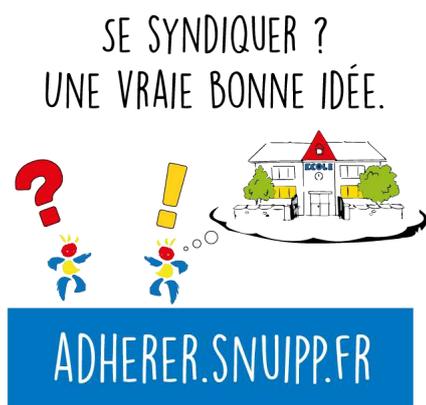
Il appelle à faire vivre les principes de la République en proposant le vademecum élaboré par le conseil des sages, des ressources pédagogiques, et ...une rentrée en musique.

Il annonce le renforcement de la mixité sociale dans les établissements les plus favorisés en même temps qu'il développe les cités éducatives et met en œuvre l'expérimentation de la réforme de l'éducation prioritaire, et encourage le développement d'établissements publics internationaux.

A noter que le programme maternelle 2021 et les documents d'accompagnement sont à peine évoqués...

#### Ce qu'en pense le SNUipp-FSU

Face à l'impréparation, aux protocoles successifs et à l'incohérence des préconisations, cette circulaire de rentrée démontre que Jean-Michel Blanquer n'a pas su tirer les enseignements de la crise. Il impose la mise en place d'un plan de continuité pédagogique sans même évoquer les moyens nécessaires à sa réalisation. Au final, l'ensemble des éléments publiés constitue un florilège de la campagne de communication sans fin de Jean-Michel Blanquer.



## Réforme de la formation initiale : enjeux pour l'école

### Quelle réforme pour la formation ?

La réforme de la formation initiale prévue par le ministère est, en réalité, dans ses grands principes, un retour à ce qui avait été mis en place sous Nicolas Sarkozy avec la réforme Darcos en 2008 (dont Jean-Michel Blanquer était le conseiller...) :

- Recul du concours d'un an en fin de M2
- Après le M2 et l'obtention du concours, stagiaires à temps complet en classe si ils et elles ont un master MEEF (master spécialisé des métiers de l'éducation), ou à mi-temps responsabilité en classe/ INSPE si ces collègues ont un autre master. Qu'en sera-t-il de leur rémunération ?...
- Par voie de conséquence, formation effectuée « sur le tas » en classe, sans allers et retours entre pratique et théorie permettant de construire une culture pédagogique et une réflexion professionnelle.

En parallèle, le Ministère prévoit d'enrober la pilule amère d'un nouveau recul d'un an dans la carrière des enseignant-es avec des « pré-recrutements » qui ne sont qu'un leurre, sur la base de statuts précaires, ce que le SNUipp-FSU dénonce et conteste.

### Des étudiant-es sans formation en charge de nos classes

L'année prochaine va donc voir coexister :

- La dernière génération des lauréat-es du concours actuel (fin de M1), qui seront fonctionnaires stagiaires et en responsabilité à mi-temps à la rentrée sur les supports bloqués (dont vous trouverez la liste sur notre site : [62.snuipp.fr](http://62.snuipp.fr))
- La première génération des M2 « étudiants contractuels alternant », qui n'auront pas eu le concours cette année à la fin du M1. Ces étudiant-es feront leur 2<sup>ème</sup> année de master et prépareront le concours nouvelle version à la fin du M2. Ils seront un jour par semaine en responsabilité, avec en plus un stage massé de 4 semaines, le tout représentant un tiers-temps en responsabilité. Tout cela pour une rémunération de 700 euros par mois !

- Des M1 en master MEEF, eux aussi étudiants contractuels alternants, qui seront dans une situation identique aux M2 « alternants »

concerns

titularisation

	L1	L2	L3	M1	M2	M2+1	M2+2
<b>Situation actuelle</b>	Étudiant-e			Étudiant-e en Master MEEF ou autre	PE Fonctionnaire Stagiaire ½ temps classe et ½ temps INSPE	T1 Temps plein en classe	T2 Temps plein en classe
<b>Projet Blanquer</b>	Étudiant-e			Étudiant-e autre master	PEFS ½ temps classe et ½ temps INSPE	T1 Temps plein en classe	
	Étudiant-e sous contrat AED «prépro» - 8h/sem			Étudiant-e AED (MEEF) 1/3 temps – remplaçant-e	PEFS Temps plein		
<b>Projet SNUipp-fsu</b>	Étudiant-e pré-recruté-e (sous statut d'élève professeur, rémunéré, sans contrepartie de travail)			Parcours Préparatoire Au Professorat des Ecoles - PPPE	PE Fonctionnaire Stagiaire Stages progressifs (observation, PRAC, responsabilité) d'1/3 temps maximum	T1 ½ temps en classe	T2 Formation continuée

## Des étudiant-es en charge de classe !



Pour les étudiant-es en M2, des berceaux de stage en responsabilité ont été bloqués dès la rentrée 2021 en plus des mi-temps habituels des enseignant-es stagiaires (liste consultable sur notre site [62.snuipp.fr](http://62.snuipp.fr)). Il s'agit le plus souvent de compléments de décharge de direction à quart temps, mais aussi de collègues exerçant à 75%.

**Le blocage de ces compléments de service impactera directement l'organisation et la répartition des décharges des titulaires de secteur.**

Sans compter qu'enseigner est un métier difficile qui s'apprend. Que dire de la qualité des apprentissages des élèves, qui seront sous la responsabilité un jour par semaine d'étudiant-es qui feront bien sûr de leur mieux, mais sans formation, sous statut contractuel ?

**Pour les collègues, dont le complément de service sera un berceau pour ces étudiant-es, il est forcément à craindre une charge de travail plus conséquente qu'elle ne l'est encore...**

### L'avis du SNUipp-FSU

Pour le SNUipp-FSU 62, **cette réforme de la formation initiale n'est pas à la hauteur des enjeux et précarise la situation des étudiant-es, « volontaires » sans en avoir trop le choix, pour prendre en charge en pleine responsabilité une classe, incluant préparations, travail d'équipe, etc... en plus de la préparation au concours et de leur année de master.** Le recrutement passant d'un concours en fin de M1 (bac +4) à des épreuves fin de master 2 conditionne un recul de l'entrée du métier par voie statutaire.

C'est pourquoi conformément à ses mandats, **le SNUipp-FSU revendique un concours placé en fin de L3, suivi de 2 ans de formation sous statut de fonctionnaire stagiaire validant un M2. Le SNUipp-FSU revendique également un véritable pré-recrutement d'étudiant-e-s sous statut d'élèves professeur-e-s, rémunéré-e-s sans contrepartie de travail dès l'entrée de L1 et à tous les niveaux du cursus universitaire.**

### Quel suivi et par qui ?

Les M2 alternant-es, selon le projet du Ministère, auront un tuteur MAT, rémunéré 600 euros par stagiaire suivi, sans temps et formation supplémentaire pour accomplir cette mission. Les EMF ont été écarté-es de ce suivi qui entraient pourtant dans leur champ de compétences. Dans certains départements, il est demandé aux directeurs et directrices d'accomplir cette mission, en plus de leur charge de travail.

Dans l'académie de Lille (59 et 62), il sera demandé aux CPC de suivre ces étudiant-es M2 alternant-es, et de faire appel ensuite aux MAT, le nombre de CPC étant insuffisant pour tutorer l'ensemble des étudiant-es qui seront en responsabilité en 1/3 temps dès la rentrée. Encore une fois, le ministère met en place des réformes dans l'urgence, sans réelle concertation, et sans donner les moyens humains, financiers et de formation pour le faire !

Il s'agit là d'économiser au détriment des élèves et des équipes pédagogiques, en utilisant des étudiant-es rémunéré-es à bas coût avec des statuts de contractuels et précaires, comme moyens d'enseignement et de remplacement pour pallier les déficits en postes sur le terrain.





## L'impact de cette réforme sur l'ensemble de la profession

### *Quel impact sur les conditions de travail des EMF, des CPC, des MAT et des équipes pédagogiques ?*

De même qu'enseigner s'apprend, apprendre à enseigner demande une qualification reconnue ainsi que du temps de décharge. Or, dès la rentrée, de nombreux tuteurs et tutrices (EMF, CPC, MAT) le feront sans formation conséquente, sur des temps non visibles, en plus de leur charge actuelle de travail et avec une rémunération deux fois moins importantes. **C'est une surcharge de travail inadmissible !**

### *Plus qu'une simple réforme de la formation initiale, c'est le fonctionnement des écoles et le statut des fonctionnaires qui est remis en cause et attaqué !*

Le désastre sur lequel avait débouché la réforme Darcos de 2008 (la réduction drastique du vivier de recrutement consécutif au recul de 2 ans de la place du concours), des stagiaires envoyé-es en classe à temps complet sans aucune formation, un écrémage social écartant les étudiant-es ne pouvant pas faire des études de 5 ans sans aide financière, reste dans toutes les mémoires.

La rémunération précaire des étudiant-es qui seront mis en 1/3 temps en responsabilité sans formation, qui auront la charge d'une préparation de classe, des études à poursuivre et un concours à préparer, est-ce une réponse qui convient ? Des stagiaires qui seront tout de suite en pleine responsabilité sur le terrain, est-ce encore une réponse qui convient ? L'impact sur la scolarité des élèves et le travail en équipe, sera-t-il positif ? les conditions de travail et d'enseignement seront-elles améliorées ? NON, NON et NON !

**Pour le SNUipp-FSU, ça ne peut pas être ça l'école de demain. L'école a besoin d'un projet ambitieux, de travail entre pairs, de créations de postes à la hauteur des besoins. L'école a besoin d'enseignant-es fonctionnaires mieux formé-es, mieux rémunéré-es, exerçant dans de meilleures conditions.**

Ce projet de réforme, issu du Grenelle de l'Education, est un contre-sens. Ça n'est pas de management et de personnels en situation précaires dont l'Ecole a besoin, mais d'un retour à une vraie Ecole de la confiance et de la bienveillance pour tous ses acteurs.

**Pour aider au mieux ces jeunes collègues, le SNUipp-FSU a mis en place des groupes d'aide et de soutien sur Facebook :**



## Conséquences de la réforme de la formation initiale des enseignants

RENTÉE 2021

### QUI SONT LES NOUVEAUX ENSEIGNANTS EN RESPONSABILITÉ DE CLASSE ?

	PES	+	ÉTUDIANT ALTERNANT
<b>Qui</b>	Lauréat du CRPE 2021 (déjà détenteur d'un Master, ou en préparation en 2021-22)		Étudiants en Master MEEF ayant répondu à <b>un appel à candidature</b>
<b>Statut</b>	Professeur des Écoles Stagiaire = Fonctionnaire Stagiaire		Étudiant ayant signé un <b>contrat d'alternance</b> = Contractuel de la Fonction Publique
<b>Objectif</b>	La titularisation		La réussite au CRPE
<b>Nombre</b>	210		138
<b>Responsabilité de classe</b>	Responsabilité de classe <b>à mi-temps</b> (hors CP, hors éducation prioritaire) + mi-temps de formation à l'INSPE		Responsabilité de classe <b>à tiers temps</b> organisation filée (1 j/semaine) et massée + préparation du Master à l'Université
<b>Accompagnement</b>	- PEMF - CPC - tuteur de l'INSPE		- « tuteur de terrain » : au sein de l'école, désigné par l'IEN, sur la base du volontariat. (rémunération MAT) - accompagnement du CPC et du directeur de l'école - tuteur de l'Université
<b>Rémunération</b>	Échelon 1 = 1828 € brut environ 1432 € net (hors ISAE, supplément familial)		865 € brut environ 675 € net (hors ISAE, supplément familial)

#### Projet du SNUipp-FSU

- concours placé en fin de L3
- formation initiale professionnelle de 2 ans, sous statut de fonctionnaire stagiaire, rémunérée, et validée par un Master.
- première année de titulaire (T1) à mi-temps en classe
- poursuite de la formation initiale en T2.



[62.snuipp.fr](http://62.snuipp.fr)

# Fonctionnement et direction de l'école

... Exigeons davantage de moyens !

## Groupe de travail « Direction et fonctionnement de l'école »

Le SNUipp-FSU a siégé au groupe de travail départemental des directeurs d'école du 28 juin 2021, en présence de l'IA du Pas-de-Calais avec à l'ordre du jour le projet de circulaire départementale des 108h applicable à la rentrée 2021, le compte-rendu administratif du groupe de travail sur la sécurité des écoles et les décharges de direction.

### Projet de circulaire des 108h

L'IA a présenté aux directrices et directeurs présents ainsi qu'aux organisations syndicales représentatives son projet de circulaire départementale relative aux 108 heures.

#### Le SNUipp-FSU est intervenu :

- Pour permettre automatiquement à l'ensemble des collègues en CP et/ou CE1 en charge de la correction des évaluations de bénéficier d'une décharge de 6 heures d'APC si la DGESCO le permet. **L'IA a accepté de l'écrire dans la circulaire.**
- Pour permettre aux collègues en CP en charge de la correction des évaluations de début d'année et de milieu d'année de bénéficier d'une décharge de 12 heures d'APC. **L'IA a refusé de l'écrire dans la circulaire.**
- Pour que les directrices et directeurs n'aient pas à remonter systématiquement à l'IEN les comptes-rendus de réunions (conseils des maîtres, conseils d'école...) et les outils d'organisation des 90h. **L'IA a accepté de l'écrire dans la circulaire mais en précisant que ces outils devront être mis à disposition de l'IEN si celui-ci le demande. Le SNUipp-FSU sera vigilant à ce que ces demandes d'IEN ne soient pas abusives.**
- Pour qu'aucune pression hiérarchique ne soit faite sur l'organisation des APC, notamment le choix du créneau. L'IA a répondu simplement que cette organisation relève désormais des équipes des écoles. **Contactez-nous si votre IEN vous impose une organisation spécifique.**

### Compte-rendu du groupe de travail sur la sécurité

Un groupe de travail relatif à la sécurité dans les écoles s'est également tenu le 11 juin dernier. La DSDEN explique que cela fait suite aux instructions interministérielles du 12 avril 2017 (qui faisaient suite aux attentats de 2015/2016).

**Une formation en lien avec la police et la gendarmerie est ainsi prévue au début de l'année scolaire 2021/2022, sur la mise en place des diagnostics sécurité et sûreté dans les écoles, avec des groupes de directrices et directeurs.** La DSDEN précise qu'elle n'est pas en mesure de proposer cette formation dès cette année à l'ensemble des directrices et directeurs du département (plus de

800) malgré l'attente des collègues. Des visites de terrain des référents police/gendarmerie seraient également prévues tous les 4 ans dans les écoles.

**L'IA évoque l'organisation d'un forum par bassin dans le cadre de la formation continue des directrices et directeurs d'école.**

Un nouveau logiciel appelé AIGLE (Assistant Informatique de Gestion des Litiges) sera également proposé aux écoles.

### Bilan carte scolaire et décharges de direction

**L'IA précise que le volume de décharge de la direction d'école évolue à la rentrée 2021. Cette augmentation du volume de décharge pour les écoles de 4 classes et plus correspond à 9,19 ETP (équivalents temps plein) supplémentaires à l'échelle du département.**

Désormais, les directrices et directeurs chargés d'une classe unique auront 6 jours de décharge annuels (contre 4 actuellement). Les directrices et directeurs d'une école à 2 ou 3 classes auront 12 jours de décharge annuels (contre 10 actuellement).

Les directrices et directeurs d'une école élémentaire de 9 à 12 classes auront une demi-décharge.

Les directrices et directeurs d'une école élémentaire de 13 classes auront trois quarts de décharge.

**Le SNUipp-FSU était de nouveau la seule organisation syndicale à rappeler que, même si cette augmentation du volume de décharge améliore légèrement la grille existante, elle reste cependant insuffisante, notamment pour les petites écoles.**

**Pour le SNUipp-FSU, il ne peut s'agir que d'une étape, qui doit s'accompagner d'autres mesures et du recrutement pérenne massif de personnels pour l'aide à la direction.**

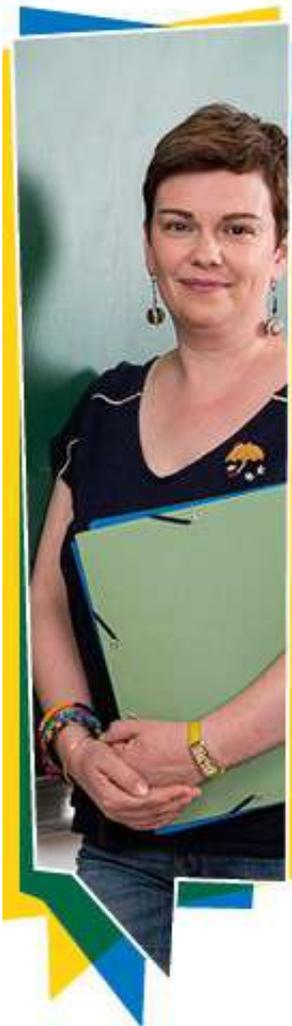
**Le SNUipp-FSU a rappelé à l'IA le projet qu'il porte pour la direction d'école, à savoir :**

De 1 à 3 classes : un quart de décharge

De 4 à 6 classes : une demie décharge

De 7 à 9 classes :  $\frac{3}{4}$  de décharge

A partir de 10 classes : une décharge complète



**TEMPS,  
AIDE,  
RECON-  
NAISSANCE  
POUR LA  
DIRECTION  
D'ÉCOLE.**

**C'EST BEAUCOUP  
DEMANDER ?**



**Maxime VASSEUR**

... Exigeons un vrai salaire, un vrai statut, un vrai métier !

## **AESH : Les grand-es oublié-es de l'École !**

Le droit à l'éducation pour tous les enfants, quel que soit leur handicap, est un droit fondamental. L'objectif de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation de la citoyenneté des personnes handicapées et la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la république du 8 juillet 2013 est d'aller vers une école toujours plus inclusive sachant s'adapter aux besoins spécifiques. Et la mise en place des AESH (accompagnants d'élèves en situation de handicap) est l'une des mesures participant à l'inclusion scolaire.



**Pour autant, ces personnels sont méprisés ! Depuis des années, le SNUipp-FSU tente d'entamer un dialogue avec le ministère sur la question des AESH, mais celui-ci fait la sourde oreille, alors que sans elles, sans eux, l'École aujourd'hui ne fonctionnerait pas !**

De nombreuses revendications sont portées : l'augmentation des salaires, la garantie de pouvoir obtenir des contrats à temps complet, l'abandon des PIAL et de la politique de mutualisation des moyens, la création d'un véritable statut de la Fonction publique, le recrutement massif des AESH pour respecter les notifications MDPH...

**Aujourd'hui, un-e agent-e de l'Éducation nationale sur dix est AESH! Ces personnels de la Fonction publique, employés sous contrat, sont sous-payés et malmenés dans l'exercice quotidien de leurs missions.** Ils et elles souffrent d'absence de reconnaissance institutionnelle et leurs conditions de travail ont été considérablement dégradées depuis la création des PIAL. Ce sont les élèves en situation de handicap et tout le service public d'éducation qui en pâtissent. Le mépris a assez duré ! C'est pourquoi la FSU nationale a déposé une alerte sociale sur la situation des AESH le 17 mai.

**Dans l'Académie de Lille, le non-respect des notifications MDPH, le salaire arrondi à l'inférieur (61% d'un temps plein au lieu de 62% comme recommandé par le Ministère), le recrutement des AESH mais également la création d'une brigade de remplacement ont été des questions soulevées à plusieurs reprises auprès de l'administration, mais aucune solution n'est abordée.**

NON, il n'est pas normal qu'un-e élève en situation de handicap notifié-e n'ait pas d'AESH en classe !

NON, il n'est pas normal qu'un-e élève en situation de handicap ne bénéficie pas de l'intégralité des heures d'accompagnement notifiées !

NON, il n'est pas normal qu'un-e AESH absent-e ne soit pas remplacé-e !

NON, il n'est pas normal qu'un-e AESH soit rémunéré-e moins de 800 euros par mois !



Jeudi 3 juin, des mobilisations organisées à l'appel du SNUipp et de la FSU ont eu lieu dans toute la France : à Calais a eu lieu un rassemblement devant la sous-préfecture ainsi qu'une manifestation suivie d'une audience au Rectorat de Lille.

**Des AESH ont pu exprimer leur ras-le-bol face à la dégradation de leurs conditions de travail et leur manque de reconnaissance, que ce soit par l'absence d'un vrai statut de la Fonction publique ou par leur rémunération plus qu'indécente !**

**La lutte reste à construire, et le SNUipp-FSU s'engage à être force de propositions pour continuer à porter ces revendications urgentes et plus que légitimes !**

*Maxime VASSEUR*

**URGENCE**  
**SERVICE PUBLIC**  
**D'ÉDUCATION**

**#unplandurgencepourlecole**

... Exigeons une vraie revalorisation salariale !

## Prime Covid-19



A l'occasion du Comité Technique Ministériel du 15 juin, le ministère a présenté ses projets de décret et d'arrêté concernant la prime Covid versée à l'occasion du 3<sup>e</sup> confinement.

Ils prévoient le versement d'une **indemnité journalière, d'un montant de 75 €** bruts aux agent-es publics (enseignant-es, directrices et directeurs, AED, AESH, psyEN) ayant assuré l'accueil des enfants de personnels prioritaires dans les écoles et établissements du 6 au 10 avril et du 26 au 30 avril 2021. **A l'initiative du SNUipp-FSU, le versement initialement prévu du 6 au 9 avril a été étendu au 10 avril.**

**Cette prime pourra être versée par demi-journée d'accueil**, son montant correspondant alors à la moitié du montant de l'indemnité journalière. Elle est attribuée dès le premier jour alors que la prime Covid du 1<sup>er</sup> confinement n'était attribuée qu'à partir de 4 jours d'accueil et par tranches, ce qui avait suscité un légitime sentiment d'injustice chez de nombreux et nombreuses collègues.

**La FSU regrette que le décret ne prévoit pas de corriger les inégalités liées aux modalités de versement de la prime covid, suite au premier confinement, tout en reconnaissant que le versement de la nouvelle indemnité est plus juste (demi-journée, versement aux AESH...)**

## Indemnité REP+

Confirmant son objectif de conditionner une part variable de la rémunération à des objectifs à atteindre, le ministère a présenté en Comité Technique Ministériel du 15 juin son projet d'augmentation de l'indemnité REP+. Le décret n° 2015-1087 du 28 août 2015 va être modifié pour intégrer :

- **Une part fixe** : le montant annuel de la part fixe est revalorisé de 400€ net (468€ brut) pour tous-tes les personnels déjà éligibles
- **Une part modulable** : le ministère souhaite ainsi « reconnaître l'engagement professionnel collectif des équipes en établissements et en écoles ainsi que l'engagement professionnel individuel des inspecteurs de l'éducation nationale chargés du pilotage d'au moins un réseau d'éducation prioritaire renforcé. » Cette part s'établira à un montant de 200€ net (234€ brut), 360€ net (421€ brut) ou 600€ net (702€ brut).

**Cette part modulable sera versée « sur la base des objectifs à atteindre ». L'évaluation sera réalisée par école ou établissement pour tous-tes les personnels déjà éligibles « afin d'assurer l'attribution d'un même montant pour l'ensemble des agents d'un même établissement ou d'une même école ».**

### Un versement au mérite

Les objectifs sont regroupés sous les items suivants :

- « Amélioration de la qualité du climat scolaire »
- « Déploiement des dispositifs d'égalité des chances, d'Alliances éducatives et de soutien à la parentalité »
- « Mise en œuvre des temps collectifs de formation et de concertation »

**Une logique de quotas est mise en place sur le volume des agents concernés de l'académie :**

- 25% au plus recevront une part modulable de 600€ ;
- 50% recevront 360€ ;
- 25% au moins recevront 200€.

Ce projet de décret a été sanctionné par un vote unanime défavorable des organisations syndicales siégeant au CTM. Une déclaration intersyndicale, à l'initiative de la FSU, a également rappelé la nécessité d'un versement fixe (et non variable) à l'ensemble des personnels de l'Education prioritaire.

**La FSU a condamné fermement cette logique de conditionnement d'une part variable de la rémunération à des objectifs à atteindre. Pour le SNUipp-FSU 62, l'enveloppe des indemnités REP + doit être versée sous la forme d'une part unique et fixe, partagée entre tous les personnels.**

**Par ailleurs, la FSU a proposé des amendements au décret de 2015 pour élargir l'éligibilité aux AESH, AED des indemnités REP et REP+. Le ministère ne les a pas retenus. La FSU continue également à intervenir pour que les CPC soient éligibles (au même titre que les IEN qui le sont dès lors qu'ils pilotent au moins un réseau).**

**Fonction publique**

**L'augmentation  
des salaires,  
c'est prioritaire !**



**ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN**

